

NORMES TECHNIQUES TIR A L'ARC A CHEVAL

Applicable au 02 septembre 2024

Tests de type CHASSE



SOMMAIRE

		Art 2.3 - dispositions generale A - Points en Cible et éléme	
- GENERALITES	 3	techniques	6
Art 1.1 - Pistes	3	B - Points de temps	6
Art 1.2 - Cibles	3	Art 2.4 – Dispositions spécifiq	ues
II - NORMES TECHNIQUES	<u> 4</u>	A – Amateurs 2, 1 & Elite	6
Art 2.1 - Épreuves clubs	4		
Art 2.2 - Épreuves amateurs	5		

Rappel:

- Tous les règlements spécifiques sont à rattacher aux dispositions générales du règlement des compétitions de la FFE
- Ces normes techniques précisent le règlement de tir à l'arc à cheval

I - GENERALITES

Art 1.1 - Pistes

Le parcours sur lequel le cavalier évolue se situe en terrain varié et mesure de 80m minimum à 2500m selon le niveau de l'épreuve.

La piste est jonchée de cibles à tirer. Suivant le niveau des épreuves, les pistes peuvent inclure des sautants naturels, des difficultés techniques équestres, en situation de tir ou non. Les cibles doivent être numérotées, ainsi que les éléments techniques.

Les distances s'entendent sur plus ou moins 20cm.

Art 1.2 - Cibles

Toutes les cibles sont autorisées sur ce test sauf disposition spécifique à l'épreuve. Leurs orientations ou dispositions sont à la discrétion du chef de piste.

exemples de cibles classiques:



II - NORMES TECHNIQUES

Art 2.1 - Épreuves clubs

Les précisions sur les règles sont données dans les chapitres suivants lorsque le tableau récapitulatif n'est pas suffisant.

TEST	S	Club Open 3	Club Poney A3 Club 3	Club Poney A2 Club 2	Club 1	Club Elite	
PISTE	Longueur	80 m à 110m 160m à 240m		200m à 400m	400m à 800m		
	Largeur 7m max				-		
SAUTANT		Aucun				2 max Hauteur 50cm max	
Tir longue o	listance		S	30m max			
CHRONON	IETRE	Sans				Oui	
	Туре		Toute	e sauf 3D		Tout type de cible	
	Nombre	5 à 8	5 à 8	8 à 10	10 à 12	12 à 15	
CIBLE	de tir				5m à 12m	m (sauf tir au sol)	
Intervalle entre les cibles					-		
	C	Orientée et Latér	ale	Orientée, Latéral, au sol	Orientée, Latéral, au sol, longue distance		
	Nombre	Egale au nombre de cibles				Libre	
FLECHES	Nombre tirées par cible	1				Libre	
CARQU	OIS	Autorisé Oblig			ligatoire		
	Nombre de run	1					
	Allure	Au Pas	Libre	Zones au Trot et au Galop	incluant des zones ou cibles à tirer à allure imposée	Au Galop	
	Temps	-				350m/min	
DEROULEMENT	Bonus	-	4 points par flèche tirée au Galop 2 points par flèches tirée au Trot		-	3 points max temps	
	Malus	- 2				4 points max temps	

Art 2.2 - Épreuves amateurs

Les précisions sur les règles sont données dans les chapitres suivants lorsque le tableau récapitulatif n'est pas suffisant.

TESTS		Amateur 2	Amateur 1	Amateur Élite			
Longueu PISTE		400m à 800m	800m à 1500m	1500m à 2500m			
PISTE	Largeur	-					
Sautant		2 max Hauteur 50cm max	3 max Hauteur 70cm max	3 mini Hauteur 80cm max			
Tir longue distance		30m à 45m					
longueur pist distan		90m mini, peut être en plusieurs fois					
CHRONOMÈTRE		Oui					
	Туре	Tout type de cibles					
CIBLES	Nombre	12 à 15 15 à 20		20 minimum			
	Distance de la situation de tir	12m max	15m max	-			
	Intervalle entre les cibles	-					
	Orientation	Latérale, orientée, au sol, longue distance, opposée					
	Nombre						
FLECHES	Nombre tirées par cible	Libre					
CARQU	OIS	Obligatoire					
	Nombre de Run	1					
DEROULEMENT	Allure	Au Galop					
	Temps	350m/min	375m/min	400m/min			
	Bonus	3 points max temps Règle spe		gle spécifique			
	Malus			-5 speemque			

Art 2.3 - dispositions générales

A - Points en Cible et éléments techniques

En fonction du niveau de l'épreuve, le chef de piste peut limiter le nombre de flèches qui comptent par cible. Dans ce cas, les meilleures comptent.

Les points des cibles sont définis par le chef de piste.

Les éléments techniques s'ils sont réalisés peuvent apporter un bonus de points supplémentaires qui sont définis par le chef de piste. Le chef de piste définit le parcours, l'ordre des cibles à tirer, les points par cibles, les éléments techniques à réaliser, les points bonus et malus de chaque niveau.

B - Points de temps

Lorsque les Runs sont au chronomètre, des points de temps peuvent être appliqués.

Sauf indication particulière de l'épreuve les points de temps sont les suivants :

- Bonus temps:
 - (Nombre de cibles comptabilisées/nombre total de cible) x nombre de secondes de bonus x 0.5 pts/s
- Malus temps :
 - 1 pts/s

<u>Exemples sur un parcours de 20 cibles : un cavalier étant inférieur au temps de 10s et ayant touché 5 cibles aura : (5 cibles touchées/20 cibles totales) x 10s de bonus x 0,5pts/s = 1,25 points bonus </u>

Art 2.4 – Dispositions spécifiques

A - Amateurs 2, 1 & Elite

Avant d'avoir tiré sa première flèche en direction de la première cible, le cavalier ne peut avoir qu'une flèche en main à la fois. Si par erreur, il en a plusieurs en main il doit s'en débarrasser pour n'en garder qu'une maximum.

Sur la suite du parcours, cette règle ne s'applique plus.